

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 527

Artikel: La grande liberté du monde des affaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 527 21 décembre 1979
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

527

La grande liberté du monde des affaires

A grands coups de PFS, de KIS et d'autres inventions furgériennes, l'Etat s'attaque aux libertés individuelles des citoyens. Pauvre vengeance pour un pouvoir politique lui-même supplanté par des puissances économiques de plus en plus dominantes. Face à l'emprise grandissante des intérêts privés, le législateur s'épuise à sauvegarder un régime de concurrence imparfaite, même s'il se contente comme en Suisse de combattre les abus des cartels sans vouloir discuter leur existence.

En clair, échappent totalement à la surveillance publique : la constitution de groupes d'entreprises, le développement de quasi-monopoles, les effets de la puissance d'achat, les processus de diversification (le touche-à-tout industriel) et d'intégration (de la semence au

petit pain), les fusions, les prises de participation et les diverses opérations de concentration plus ou moins formelle, etc. Bref, ce qui fait le "dynamisme des affaires" et les gros titres de la presse économique et financière n'attire pas l'attention de l'Etat, — et en reçoit donc la bénédiction de fait.

Résultat : le mouvement de concentration, inhérent à l'économie libérale des pays industrialisés, s'est poursuivi chez nous de manière traditionnellement incontrôlée et récemment accélérée ; il a fait de la Suisse un véritable paradis pour les cartels et les "organisations analogues". (monopoles et entreprises dominantes), une espèce de jardin d'Eden où s'épanouissent les holdings, les sociétés financières et autres multinationales.

Très ennuyeux : si tout le monde sait élevé le degré de concentration atteint dans la plupart des branches de l'industrie et du tertiaire, per-

SUITE ET FIN AU VERSO

Un trou. Nos excuses !

Délicate échéance pour "Domaine Public" que ces fêtes de fin d'année !

Notre principal souci : les jours fériés "tombent" de telle façon que nous sommes contraints au silence pendant deux semaines. Toutes nos excuses ! Croyez bien que nous regrettons ce "trou", dû à ces contingences techniques que vous devinez, puisque le bon à tirer de DP est donné normalement le mardi...

Pas de parution donc ni le 28 décembre, ni le 4 janvier.

"Domaine Public" 528 vous parviendra vendredi 11 janvier.

11 janvier : une date doublement importante et cruciale. La rentrée 1980, bien sûr, mais surtout la mise en train d'un nouveau système d'expédition du journal, notre cadeau de Noël à nous !

Expliquons-nous. Jusqu'ici DP vous parvenait sans adresse ; les offices postaux — nous profitons de l'occasion de les remercier de leur travail, précis et constant, pendant toutes ces années — se chargeaient, sur nos indications, de tenir à jour les listes d'abonnés. Le progrès : clarification de nos relations administratives et contrôle encore plus précis du processus d'acheminement du journal, nous vous l'enverrons dorénavant, et ce dès le 11 janvier, adressé (ferrons-nous appeler une fois de plus à votre collaboration ? nous avertirez-vous aussitôt si cette mue postale provoquait des perturbations dans l'expédition de DP ?) Bonnes fêtes !

PS. Merci à tous ceux qui nous ont renouvelé déjà leur confiance pour 1980. Quel encouragement ! Indispensable, à vrai dire, pour que DP puisse continuer à paraître, libre de toute publicité et de toute subvention.

La grande liberté du monde des affaires

sonne n'a jamais pu évaluer exactement ce degré. En effet, les statistiques qui permettent de prendre une mesure de la taille des "gros-poissons-qui-deviennent-toujours-plus-gros" font défaut, — et pour cause. On semble s'en accommoder à Berne, à en juger d'après un Rapport sur l'état de la concentration économique en Suisse que vient, comme on le sait, de publier le Département fédéral de l'économie publique.

Après quelques rappels importants du genre "la concentration doit être considérée comme un phénomène durable", après une bonne analyse des causes et des formes de la concentration économique, ledit rapport en vient aux formes de concentration étudiées en Suisse. Etudiées, c'est beaucoup dire; lisez plutôt!

Concentration régionale: on sait que 65% du potentiel économique total est concentré sur 3% de la superficie du territoire, et que le triangle d'or Zurich-Bâle-Bienne abrite un peu tout ce qui compte dans le business helvétique; le rapport le sait aussi, mais "en dépit de ce déséquilibre et du fait que les emplois continuent à diminuer dans les régions marginales en particulier, aucune étude d'ensemble n'a encore été fait en Suisse sur l'évolution de la concentration régionale". Cette méconnaissance des faits permet au moins de garder quelques illusions sur les effets des mesures qui tiennent lieu de politique régionale (loi sur les investissements en région de montagne, encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de montagne, programme d'impulsion). Question en suspens: que deviennent le fédéralisme, la sauvegarde de l'autonomie cantonale, face à la concentration régionale du pouvoir économique?

Concentration des revenus et des fortunes: on sait, sur la base d'études limitées à la situation

dans certaines communes ou régions, que les revenus et les fortunes tendent à se concentrer dans les mains et les poches d'une minorité, — malgré la progressivité de l'impôt. Mais, "contrairement à ce qui est le cas dans les autres pays industrialisés, ce genre de concentration n'a pas encore fait l'objet de recherches en Suisse". Comme il faut bien envisager de remédier à une lacune aussi grave, l'Office fédéral des questions conjoncturelles veut faire faire une telle étude, que le professeur bâlois Bombach (l'un des "trois sages") devrait réaliser dans les années 1980-1982. Histoire de laisser le temps de méditer sur les experts et les commissions comme dispositifs de freinage!

Concentration du pouvoir de décision: on sait que ce pouvoir appartient effectivement à des organes ou à des personnes qui l'exercent en général au nom de tiers ou en vertu de participations même minoritaires et éventuellement occultes. Inutile d'ajouter que l'appréciation de tels réseaux d'influences prépondérantes ne peut que résulter d'autres études, portant au moins sur les relations commerciales, financières et personnelles entre les entreprises. Donc, "faute de données sur les autres formes de concentration, il est impossible d'appréhender la concentration du pouvoir". Dans ces conditions, les seuls travaux valables demeurent ceux qu'avait publiés en son temps le magazine zurichois "Focus", largement repris et développés par François Höpflinger dans "L'Empire suisse" (Ed. Grounauer, 1978).

Concentration internationale: le développement des activités des entreprises multinationales a certes attiré l'attention, et donné lieu à quelques monographies intéressantes (Nestlé, Unilever, ITT, etc.). Mais, "tout comme la concentration du pouvoir décisionnel, la concentration internationale est un champ qui demeure dans une large mesure inexploré". Et d'évoquer les bases statistiques différentes d'un pays à l'autre, et l'effort de mise en ordre de l'OCDE. Rendez-vous dans une décen-

nie pour les premières études d'ensemble sur les interprénétations transnationales!

Concentration des exploitations et des entreprises: ouf, enfin! Faire le recensement des unités d'exploitation et de gestion existant dans notre pays, voilà qui est à notre portée, et a même été fait à plusieurs reprises déjà dans les cinquante dernières années. Malheureusement, ces décomptes ne considèrent qu'un critère de concentration, celui du nombre de personnes occupées (progrès en 1975: quelques indications sur les chiffres d'affaires et la valeur ajoutée). Rien donc sur les groupes intégrés, rien sur les conglomérats diversifiés, rien sur les taux de profit ou d'autofinancement, rien sur la puissance d'achat ou la position sur les marchés suisses et étrangers. Bref, rien quoi.

CONCENTRATION ET DÉMOCRATIE

Malgré cela, et sachant combien il est dérisoire de partir de données aussi peu adaptées au but, la Commission des cartels publiait en 1974 une immense étude sur la concentration des exploitations et des entreprises avec 160 pages de minutieux tableaux, censés restituer le mouvement de concentration observé entre 1955 et 1965, sur la seule base du personnel occupé. Même erreur en 1979, dans le Rapport précité du Département, qui, après avoir fait l'inventaire des lacunes, se rabat sur les seules données disponibles après en avoir souligné le caractère inadéquat.

Ceci dit, la Commission des cartels tente de pousser un peu plus loin son analyse de la concentration dans ses études par branches. La dernière en date, qui se rapporte au commerce de détail du secteur alimentaire, passe moins nettement à côté de la réalité, puisqu'elle parle dimensions de l'assortissement, taux de rotation des stocks, parts au marché, extension des services, etc. Il n'empêche que le problème fondamental de l'attitude de l'Etat vis-à-vis des supergéants de la distribution suisse n'est pas abordé; il est vrai que Migros et

Coop ont chacune leur représentant au sein de la Commission des cartels et ont pu se déclarer satisfaites, dans leurs hebdomadaires respectifs, du rapport les concernant au premier chef. La concentration économique s'accommode de la démocratie de concorde. Et réciprocement.

DÉFENSE NATIONALE

Il y existe une majorité pour un service civil

Il y a deux ans très exactement, la majorité des votants et tous les cantons suisses sans exception rejetaient très nettement le service civil tel qu'il était présenté sur la base d'une idée de quelques professeurs de Münchenstein remaniée par le Département militaire fédéral à l'intention du Parlement: 885.868 "non" contre 533.733 "oui".

Une nouvelle initiative vient d'être déposée la semaine dernière à la Chancellerie fédérale. Pourquoi si tôt une nouvelle demande? L'idée a-t-elle vraiment progressé depuis?

Un bref rappel, tout d'abord. L'initiative de

Solutions

1. On devrait pouvoir choisir librement entre un service militaire et un service civil de même durée. 49
2. La durée du service civil devrait être une fois et demie celle du service militaire; les motifs moraux et religieux ne devraient pas être les seuls reconnus. 20
3. On ne devrait pas introduire de service civil, tous doivent être astreints au service militaire. Total

Ce tableau permet d'affirmer qu'au moment de la votation de 1977, une majorité des votants était favorable à un service civil non restrictif. Parmi les abstentionnistes, cette majorité

Münchenstein a été présentée en 1972 et rédigée sous forme de voeu, en termes généraux. Ce fut sa faiblesse: triturer et interprétée par les autorités, elle aboutit à un projet officiel ambigu et restrictif, désavoué par les promoteurs de Münchenstein eux-mêmes, et finalement rejeté par la majorité de citoyens, adversaires de l'objection de conscience et partisans d'un véritable service civil confondu.

Le nouveau projet évite le piège, et doublement: l'initiative est rédigée, donc plus d'interprétation possible de la part du Parlement; plus non plus de critère de conscience religieuse, morale ou politique, mais le choix personnel de chacun: le service militaire (douze mois) ou le service civil (dix-huit mois). Bref, la preuve par l'acte. En fait, la seule solution simple, claire, qui évite le jugement "a priori", illégitime et impossible de la bonne foi des objecteurs.

Les partisans de la nouvelle initiative ne se sont d'ailleurs pas lancés les mains vides; ils ont certainement médité le sondage d'opinion effectué immédiatement après la votation du 4 décembre 1977 (2) et qui portait sur les préférences du corps électoral sur le sujet du service civil:

	Abstentions le 4.12.1977 (en %)	Votants le 4.12.1977		Total
		Oui	Non	
	49	53	10	28
	20	37	20	25
	29	9	70	44
Total	100	100	100	100

rité était encore plus marquée. Au total, 53% (28% + 25%) des citoyens étaient favorables à un service civil large.

La nouvelle initiative a donc de bonnes chan-

ces. D'autant plus que l'idée du service civil bénéficie d'un large appui auprès des jeunes. Encore faudra-t-il que ces derniers se déplacent au moment de la votation!

(1) Tous les renseignements au sujet de ce nouveau texte, dans le bulletin d'information du comité d'initiative pour un authentique service civil (adresse utile: case postale 141, 1700 Fribourg), treizième livraison. La plupart des données sont maintenant connues qui permettent de mieux situer l'effort des militants engagés dans cette entreprise et qui se sont passé de l'appui d'organisations d'envergure nationale. A titre de rappel, tout de même, leurs dépenses pour la campagne de signatures:

Salaires - gratifications - émoluments -	
charges sociales	41 324.05
Frais d'imprimerie	31 771.60
Documentations-matériel d'inf.	3 468.90
Matériel à vendre (achat de)	14 105.85
Taxes, frais postaux	13 624.35
Frais manif.- déplacements extr. secrétariat et divers	13 152.60
Matériel de bureau-fichier etc.	4 979.15
Location secrétariat	2 160.—
Total	124 586.50

D'où le CCP suivant: 17 - 9789, Fribourg.

(2) Sondage VOX (Société suisse pour la recherche sociale pratique — Centre de recherche sur la politique suisse) effectué après chaque votation fédérale depuis 1977.

Le texte de l'initiative populaire pour un authentique service civil (article 18 bis, nouveau):

1. Celui qui refuse le service militaire en est libéré s'il accomplit un service civil. La durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé.

2. Le service civil a pour but de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, à réaliser des conditions de vie dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale.

3. Le service civil s'accomplit dans le cadre d'organisations et d'institutions publiques et privées qui correspondent à ses buts. La Confédération en assure la surveillance et la coordination.

4. La loi règle les modalités d'application.